



**COMMUNE DE BRENNILIS**  
**Communauté de Communes du Yeun Elez**  
**Réunion du Bureau communautaire**  
**17 juillet 2013**

1. Le Bureau de la CCYE s'est réuni à Loqueffret le 17 juillet 2013 à 18 h 30. Toutes les communes étaient représentées sauf Saint-Rivoal.
2. L'objet principal de la réunion était de suivre une présentation par Mme Hélène Raffray, responsable du pôle Promotion et Accompagnement du syndicat mixte régional e-Megalis, auquel la Communauté de communes vient de décider d'adhérer, sur les prestations dont la CCYE et ses communes membres pourront bénéficier dans le domaine de la transmission de données.
3. Le Bureau a décidé de souscrire aux trois options de télé-transmission offertes – dématérialisation de la chaîne financière et comptable, télé-transmission des actes au contrôle de légalité, salle des marchés publics en ligne. La Commune de Brennilis pratique la télé-transmission au contrôle de légalité depuis 2009 via une autre plateforme. Rejoindre e-megalis pourrait poser certains problèmes techniques (accessibilité et recyclage de l'antérieur) qu'il conviendra d'étudier en détails avec nos partenaires et la préfecture.
4. Le Bureau a par ailleurs décidé d'aller de l'avant avec le SIG – service d'information géographique - sur la base des offres récemment présentées à Pleyben. Il y aura probablement quelques ajustements à la marge pour assurer une pleine compatibilité avec les couches informatisées au titre du PLU. Les frais seront pris en charge par la CCYE qui dispose de la compétence statutaire SIG.
5. Mention a été faite des difficultés avec la circulation de véhicules à destination du CLSH traversant le village de Nestavel au lieu d'emprunter la voie réservée. J'ai fait état de notre projet d'arrêté réglementant la situation dans la zone, et indiqué que nous en discuterions avec le Secrétariat de la CCYE et la directrice du CLSH.
6. Il a été acté que les toilettes pour la zone touristique seraient à établir sur le parking du côté du barrage. La zone est classée UI au PLU de Brennilis, ce qui permet d'édifier des « ouvrages et constructions techniques dans un but d'intérêt général », dont des WC explicitement mentionnés au Règlement.
7. Concernant le « projet lacustre », le Président a précisé qu'il a reçu une réponse de la DREAL correspondant en substance à celle adressée auparavant à la commune de Brennilis – à savoir disponibilité pour accompagner des études sur le projet. La suggestion de réunion de concertation émise par le député a été retenue. Le Président y reviendra à la rentrée. Entre-temps, il a été noté que les architectes seraient sollicités par la Commune de Brennilis pour une étude complémentaire précisant certains points d'ici à la réunion de concertation.

Jean-Victor Gruat, 18 juillet 2013.

